

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 6 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de C PASTRE), JY MEYER (proc de C FAURE), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, P GAILLARD, C HADDAD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, E SAUGET, J SOUBEYRAND (proc de S GENEST), JF DURAND, JC COURT, JY PONTHIER, P DUPONT, R MOULIN, D BERAL, G ANTONY, M GUYON, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de G SAUCLES), G FANGIER, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 35

Procurations : 7

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/10/2025

Secrétaire de séance : Jean-Luc ARNAUD

Absents : R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, S CAVIGGIA, B TEYSSIER, J LAFFONT, J SEBASTIEN, V VANDUYNSLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON.

Objet : Demande d'inscription de la Boucle équestre au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) en tant que boucle équestre itinérante.

Vu la délibération prise en conseil communautaire n° DEL11062024-11 du 11 juin 2024 portant sur le projet d'aménagement d'une boucle itinérante équestre ;

Vu la stratégie touristique de la CCBA qui prévoit la diversification et le développement de l'offre d'itinérance ;

Vu l'appel à candidature du Comité Régional de Tourisme Equestre (CRTE) pour l'appel à projet « itinéraire remarquable » ;

Vu l'avis du Bureau du 14 octobre

Pour rappel, le projet de boucle itinérante équestre représente un itinéraire de 43 km s'effectuant en deux jours, avec étape au chalet de l'Areillardou et traversée des communes d'Aizac (départ/arrivée), Laviolle, Labastide-sur-Besorgues, Lachamp-Raphaël, Mézilhac et Vallées d'Antraigues-Asperjoc.

Le tracé de l'itinéraire utilise essentiellement le réseau de sentier classé d'intérêt communautaire déjà inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) mais il a été nécessaire d'identifier de nouveaux tronçons permettant le contournement d'obstacles infranchissables à cheval.

Indépendamment de l'inscription des tronçons par les communes, le Département demande à la CCBA d'inscrire l'itinéraire au PDIPR en tant que boucle et de lui attribuer un nom, ceci afin de l'officialiser et en concordance avec les demandes d'inscriptions de nouveaux tronçons formulées par les communes.

La boucle équestre intègre le cartoguide du Comité Départemental de Tourisme Equestre (CDTE) qui rassemble l'offre d'itinérance départementale. Son nom doit être évocateur du territoire traversé, identifiable et attractif et enfin disponible et non redondant.

Compte tenu que la boucle démarre au pied du volcan de la coupe d'Aizac et passe au bord du cratère du Pic de l'Étoile (dit Creux de l'Etang) et qu'il s'agit de la seule itinérance équestre ardéchoise évoluant intégralement sur le territoire concerné par des volcans, le bureau exécutif du 14 octobre 2025 propose : « Parcours équestre des volcans »

Vu l'avis du Bureau du 14 octobre 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

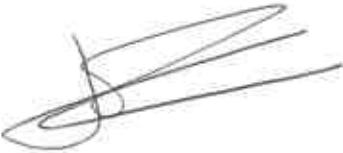
- Demande l'inscription au PDIPR de la boucle itinérante équestre « Parcours équestre des volcans » ;
- Valide la proposition de nom « Parcours équestre des volcans » ;
- Autorise le Président à signer tous actes relatifs à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 7 novembre 2025.

Le Président, Max TOURVIEILHE

Le Secrétaire de séance, Jean-Luc ARNAUD.



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20251106-DEL06112025-02-DE
Date de télétransmission : 18/11/2025
Date de réception préfecture : 18/11/2025